



Obtention nationalité française par droit du sang après 18 ans

Par **lulurose**, le **03/02/2013** à **15:41**

Bonjour, je parle ici au nom de mon fiancé.

Il est Américain, vit actuellement à New York, et il est né là-bas. Sa mère est Américaine. Son père est Français, né en France, de filiation française, il vit à New York mais à toujours gardé la nationalité française.

Nous souhaitons vivre ensemble en France.

Ni lui ni son père n'ont, fort malheureusement, fait les démarches nécessaires avant ses 18 ans!! Il a actuellement 24 ans (né en 1988) Peut-il encore demander la nationalité française comme double nationalité?

Merci par avance des renseignements apportés,

Lucie

Ps j'espère avoir mis ce sujet dans les bons forum et sous-forum, si ce n'est pas le cas je m'en excuse

Par **NADFIL**, le **07/02/2013** à **11:42**

AVIS AUX TECHNICIENS:Bonjour.

Je suis l'auteur du message précédent.J'étais pourtant connectée et je clique bien sur "répondre"!!!!Ce n'est pas la première fois que cela arrive.Outre le fait que ce soit énervant,la modification(ajout,etc.-si besoin est-)du message s'avère impossible sauf à tout recopier!!Dans l'attente de réponses techniques.Merci.CORDIALEMENT.

Par **NADFIL**, le **07/02/2013** à **12:33**

Re-bonjour LULUROSE.

Je ne peux pas techniquement modifier le message de "visiteur". Veuillez remplacer le terme "premier semestre" par "DERNIER SEMESTRE". Je m'en excuse. Cordialement.